

Le travail du dimanche rend moins sociable

Souvent, c'est la double peine. Ceux qui doivent travailler le dimanche sont aussi ceux qui doivent travailler tard en soirée, la nuit ou en horaires fragmentés. Et ce n'est pas tout : ce sont les professions qui sont le plus frappées par le chômage.

Une perte de sociabilité

Selon une étude publiée dans la revue *Économie et Statistique* de l'Insee, travailler le dimanche va de pair avec une perte de sociabilité familiale et amicale et une diminution du temps de loisir allant au-delà de celles observées un jour de semaine et qui ne sont pas, en général, entièrement contrebalancées par le jour de repos compensateur.

Cet enjeu social a « souvent été occulté dans les débats relatifs à l'extension du travail dominical », selon les auteurs de l'étude, les chercheurs Jean-Yves Boulin et Laurent Lesnard.

Selon les calculs des deux chercheurs, la perte de sociabilité parents-enfants, « toutes choses égales par ailleurs », est ce jour-là « quasiment multipliée par deux » (+43 %). Les temps spécifiques mère-enfants et père-enfants sont aussi plus impactés, (-69 % et -92 % respectivement). Or « le temps passé ensemble en famille est l'un des piliers du lien familial contemporain », soulignent les auteurs.

De plus, les salariés concernés par le travail le dimanche, c'est-à-dire par une forme de travail atypique, sont également ceux qui sont le plus concernés par des horaires de travail atypiques les jours de la semaine.

Comme l'explique l'étude, les débats relatifs au travail dominical opposent d'un côté les tenants de la liberté de travailler sans contrainte qui mettent en avant les gains de compétitivité de l'économie et les gisements d'emploi que recèlerait l'ouverture des commerces le dimanche, et de l'autre côté la fois les défenseurs, de moins en moins nombreux, d'un temps consacré à la sanctification et ceux qui prônent le maintien d'un temps commun consacré à la vie en société et à la famille.

Les premiers invoquent l'évolution de la société, des modes de consommations, la compétition économique dans un monde globalisé tandis que les seconds font appel aux travaux socio-historiques, à la dimension socio-anthropologique du dimanche et à la nécessité d'en préserver la spécificité.

Près d'un Français sur trois concerné

En 2011, selon l'enquête Emploi, 6,5 millions de salariés travaillaient le dimanche, dont 3 millions de façon habituelle. À cela, il convient d'ajouter 1,6 million de non-salariés. La part des salariés concernés par le travail le dimanche s'est accrue de 9 points en vingt années, passant de 20 % en 1990 à 29 % en 2011 (ils étaient 18 % en 1984).

Ainsi, près de 30 % de la population active française serait concernée, de façon plus ou moins intense, par le travail le jour de la semaine consacré au jour de repos hebdomadaire par la loi de 1906.

Le travail dominical est majoritairement le fait de personnes qui assurent la sécurité des biens et des personnes (80 % de celles qui œuvrent dans ce domaine sont concernées), qui travaillent dans le champ de la santé (60 % d'entre elles travaillent le dimanche) ou qui contribuent à la « continuité de la vie sociale » (50 % des salariés qui relèvent des secteurs du transport, de l'hôtellerie-restauration, des commerces, ou encore des activités socio culturelles et de loisirs sont concernés par le travail du dimanche).